

# Les systèmes parlementaires, théorie et pratique

## Les premières assemblées

Sur

400.000 Athéniens, 40.000 étaient citoyens et avaient accès à l'Assemblée (Ecclesia), mais il n'y eut jamais plus de 6.000 présents. Restaient en fait hors de la démocratie: 34.000 citoyens, 90.000 femmes et enfants, 70.000 étrangers (Métèques) et 200.000 esclaves.

À

Rome seules les familles patriciennes étaient représentées au Sénat et le peuple n'arracha une représentation séparée qu'au prix d'une lutte revendicative séculaire (retraite sur l'Aventin, etc.); mais alors une nouvelle division en classes sociales était apparue...

De

même les républiques urbaines médiévales furent gouvernées par des assemblées patriciennes contre lesquelles les travailleurs se soulevaient parfois (surtout au

XIV<sup>e</sup> siècle avec Jacques d'Artevelde à Gand, Michel Lando à Florence, etc.)

Les

premières véritable démocraties d'Europe citées comme seules «démocraties directes» furent les cantons suisses dont tous les habitants (sauf les femmes il est vrai)

se réunirent eux-mêmes en Assemblée: Le Landsgemeinde.

# L'ancien régime

Ailleurs

la société féodale continuait la tradition des tribus guerrières nomades germaniques où l'assemblée des hommes libres élisaient le chef. Les autres hommes (esclaves, serfs...) n'ayant évidemment pas voix au chapitre. Ainsi furent successivement élus par l'assemblée du «peuple» c'est-à-dire des vassaux, les fondateurs des dynasties françaises: Clovis, Pépin le Bref, Hugues Capet, Philippe de Valois. Une fois installée chaque famille régnante s'arrangeait pour instaurer en fait l'hérédité, mais ne pouvait se passer de la consultation théorique des vassaux. Le monarque conservait en outre à ses côtés une «Curia Regis» (Cour du Roi) d'où naquit le Parlement; en France, simple tribunal supérieur ayant à enregistrer les ordonnances royales. Les parlementaires: Nobles ou grands bourgeois ennoblis ne représentaient aucunement le peuple et au contraire étaient jalousement attachés à leurs privilèges. Ils s'opposèrent néanmoins parfois au pouvoir royal surtout au moment de la Fronde (1648) et à la veille de la Révolution française, prétendant jouer chaque fois un rôle semblable à celui du Parlement anglais dont l'origine était toute autre.

Beaucoup

plus représentatifs étaient les États Provinciaux et, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, les États Généraux, composés de députés des trois Ordres: Clergé, Noblesse, Tiers État.

La

guerre de 100 ans faillit à plusieurs reprises faire des États Généraux un véritable pouvoir permanent et indépendant car, l'impôt n'étant pas encore créé,

le pouvoir royal serait mort faute de ressource. Au moins deux tentatives de limiter étroitement la monarchie furent près de réussir définitivement: celle d'Étienne Marcel et de la grande Ordonnance de 1357, celle de l'Ordonnance cabochienne et de la prise de la Bastille de 1413.

Les États Généraux avaient été réunis une douzaine de fois au XIV<sup>e</sup> siècle, autant au XV<sup>e</sup>, ils le furent seulement 5 fois au XVI<sup>e</sup>. Leur majorité catholique devenait nettement antiroyaliste et régicide en face d'un roi protestant! Puis, ils ne furent plus convoqués qu'en 1614 et en 1789, pour se transformer d'eux-mêmes en Assemblée Nationale Constituante.

## La mère des parlements

Alors qu'en France la monarchie put au long des siècles affermir son autorité en s'appuyant tantôt sur les ordres privilégiés, tantôt sur la bourgeoisie, il n'en fut pas de même en Angleterre, où, Noblesse et Bourgeoisie surent opposer un front uni aux empiètements monarchiques. À la faveur de guerres ruineuses menées en France par Jean sans Terre les barons anglais obtinrent en 1215 la grande Charte «Magna Carta» qui instaurait le «Conseil commun du Royaume» sans l'approbation de qui aucun impôt ne pouvait être levé. La noblesse anglaise dut lutter encore 50 ans avant que la monarchie ne reconnaisse définitivement les réformes (Statuts d'Oxford de 1258). En 1265, s'étant adjoint les représentants de la bourgeoisie, le premier Parlement se réunit, qui se composera dorénavant de deux chambres: celle des Lords (noblesse--Clergé) et celle des

Communes (bourgeoisie).

Quatre

siècle plus tard. une ultime épreuve de force oppose la monarchie, qui veut instaurer l'absolutisme, et le parlement.

Ce

dernier en sortira vainqueur à la suite des révolutions de 1648 et 1688 et de la promulgation de l'Habeas Corpus 1679 et de

la Déclaration des Droits de 1689.

Au

XVIII<sup>e</sup> siècle, la dynastie de Hanovre se désintéressant des affaires anglaises, on voit apparaître le deuxième organe du régime parlementaire: le Cabinet, c'est-à-dire un conseil de ministres délibérant sans le chef de l'État et peu à peu responsable devant le Parlement seul.

Au

XIX<sup>e</sup> siècle, le régime continue à se démocratiser sous la pression de l'opinion publique, des manifestations de masse parfois violentes, des campagnes de presse et

des meetings. Par contrecoup de la révolution parisienne de 1830, une première loi de réforme en 1832 annonce une extension du droit de vote -- alors réservé à une minorité -- vers le suffrage universel définitivement acquis en 1928 par la lutte des suffragettes. Entre temps (1911) la chambre des Lords avait perdu tout pouvoir.

Au

terme d'une évolution séculaire l'Angleterre a ainsi vu se créer un régime considéré comme le modèle du parlementarisme. Système constitutionnel fondé sur deux organes décoratifs: le chef de l'État et la Chambre Haute, et deux organes de gouvernement: la Chambre Basse et le Cabinet. Mais en fait système reposant entièrement

sur l'existence de partis politiques au nombre de deux, aptes en tout

temps à se relayer au pouvoir, et, sur la permanence d'un régime électoral unique (suffrage d'arrondissement majoritaire à un tour) permettant de déterminer une majorité dès l'élection pour toute la législature. Ces partis furent successivement au

XVII<sup>e</sup>: cavaliers et têtes rondes, au XIX<sup>e</sup>:

conservateurs et libéraux, au XX<sup>e</sup>: conservateurs et travaillistes. Le système s'est perfectionné au point que lorsque l'un est au pouvoir l'autre s'apprête à.

L'être: au Premier Ministre répond le Chef de

l'Opposition et le Cabinet est doublé par le Cabinet fantôme du parti adverse dont chacun connaît les membres. Aujourd'hui le parti conservateur est le porte-parole de la bourgeoisie capitaliste traditionnelle tandis que le parti socialiste est celui

de la bourgeoisie moderne et du haut personnel de l'État et des syndicats. Le premier jouit de l'appui sans réserve de la grande finance, et l'autre des caisses syndicales (6.000.000 de

cotisants). L'un se fait surtout passer pour l'avocat des classes

moyennes pléthoriques et l'autre pour celui des travailleurs.

Le

théoricien travailliste Laski a énoncé que «la grande caractéristique de la période précédente a été la capacité générale de

chaque parti d'accepter sans grande difficulté la législation de son prédécesseur parce qu'elle ne troublait pas les fondations de l'État.»

Avec

les nationalisations en série et les dénationalisations nous sommes peut-être entrés dans une autre période.

Quoiqu'il

en soit on s'est attaché dans de nombreux pays, principalement

de Scandinavie et du Bénélux à reproduire le système britannique, en essayant même de le parachever. Ainsi le Danemark vient de supprimer carrément la Chambre Haute. Seul le régime bipartite n'a pu être obtenu avec autant de perfection et la multiplicité des partis entraîne un jeu déjà plus compliqué de coalitions. En France ce fut une toute autre affaire.

## La copie française

L'histoire

du Parlement français est l'histoire de tentatives innombrables pour copier le système anglais. Depuis Montesquieu et son «Esprit des Lois». où il démarque l'Anglais Locke, Voltaire et ses «Lettres philosophiques» où il fait l'apologie de l'Angleterre, les théoriciens conservent les yeux braqués vers l'autre côté de la Manche.

Rousseau

annonce plus les grandes questions révolutionnaires et sent parfois l'importance de la duperie parlementaire. Aussi dit-il: «Les députés du peuple ne sont donc, ni ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires: ils ne peuvent rien conclure définitivement» (Contrat social – III, 15) ou «du moment qu'un peuple se donne des représentants il abdique sa liberté».

La

Révolution allait confirmer ces craintes. Les députés des États Généraux avaient été élus à un suffrage compliqué (indirect et par ordres) mais du moins universel. Une fois qu'ils se furent proclamés constituants, et qu'ils eurent aboli les ordres privilégiés ils mirent au point (Constitution de 1791) un système non moins indirect et surtout où seuls les riches votaient

(suffrage censitaire). Ainsi fut désignée la Législative. Son règne fut court car un facteur extra-parlementaire perturba le système. Le peuple parisien par les journées révolutionnaires du 20 juin et du 10 août 1792 l'effaça, installant la Commune de Paris à la place de la monarchie constitutionnelle et ploutocratique. La Convention élue sur ces entrefaites restera la seule expérience de Suffrage Universel jusqu'en 1848. Le peuple de Paris va s'user contre elle. Par les journées des 31 mai et 2 juin 1793 il provoque la chute des Girondins. Par celles des 4 et 5 septembre 1793 il parvient à stimuler un peu les Montagnards. Mais ceux-ci avec Robespierre comprennent où est le danger: Ils retournent le Terreur contre les «Sans-Culotte». Les «Enragés» sont aussitôt arrêtés (J. Roux, Varlet en septembre 1793). Puis ce sera un jeu de décapiter la Commune et les Sections et de liquider les Hébertistes (mars 1794). La Convention gagne sur toute la ligne, elle n'a plus en thermidor (juillet 1794) qu'à se débarrasser de Robespierre et des autres révolutionnaires qui ont fait le lit de la bourgeoisie. Désormais le Parlement est tout puissant et ne se laissera plus dicter son action par le peuple. Les derniers sursauts populaires des 12 germinal et 1 prairial (avril-mai 1795 ), lui font quand même tellement peur qu'il envoie l'armée réprimer et désarmer les travailleurs des Faubourgs.

Désormais

les bases du système. sont solides: une bourgeoisie nantie et victorieuse servie par un personnel parlementaire expérimenté, les conventionnels. Ces derniers à travers tous les tâtonnements superficiels du régime (Directoire, Consulat, Empire, Restauration, Monarchie de juillet, etc.) resteront

en place tant qu'ils vivront et se perpétueront par ces fameuses dynasties bourgeoises qui gouvernent encore en France.

–

À travers toutes les constitutions et chartes (Ans III, VIII, X, XII, 1814, 1815, 1830, 1848, 1852, 1870, 1875, 1946) prennent définitivement tournure les institutions actuelles sous différentes dénominations successives.

–

Un exécutif initialement collégial (Directeurs, Consuls) rapidement réduit un chef de l'État (I<sup>er</sup> Consul, Empereur, Roi, Président, Empereur, Président)

–Un

législatif composé.

a)

d'une Chambre basse (Conseil des 500, Corps législatif dédoublé du Tribunat, puis seul, Chambre des représentants, des députés, Assemblée législative, Corps législatif, Chambre des députés) élue de plus en plus «démocratiquement» et drainant tout le pouvoir.

b)

d'une Chambre haute: (Conseil des anciens, Sénat, Chambre des Pairs, Sénat, Conseil de la République) élue ou désignée de façon à être plus réactionnaire et à freiner toutes les mesures de réforme.

c)

d'une Chambre administrative: Le Conseil d'État, institution tellement solide qu'on ne prend presque plus la peine de la citer dans les textes constitutionnels et qu'elle fonctionna même sous l'occupation nazie.

Au

cours du XIX<sup>e</sup> siècle se dégage empiriquement un gouvernement de Cabinet responsable devant le Parlement. Un premier ministre tend à apparaître, prenant le nom de Président du Conseil: même pas mentionné dans la constitution de 1875, il n'aura d'existence légale que dans celle de 1946.

Au

XX<sup>e</sup> siècle, les partis structurés, maîtres des élections, prennent la place des simples «groupes parlementaires» fluctuants auxquels s'inscrivaient chaque année les députés après l'élection. L'existence constitutionnelle des groupes parlementaires date aussi de 1946, celle des partis n'a pas encore vu le jour.

La

multiplicité des partis est soigneusement entretenue par l'inexistence d'un système électoral fixe. Chaque assemblée décidant par une nouvelle loi électorale du mode de scrutin de la suivante, visant ainsi à prévenir tout changement d'équilibre des majorités.

Le

régime parlementaire est ainsi devenu le pouvoir politique de la majorité.

C'est

le principe de la volonté de la majorité qui oblige le Cabinet à être «responsable» c'est-à-dire à se démettre quand la majorité le veut. Or cette majorité est assez mouvante. Léon Blum dans «La. Réforme gouvernementale» a pu conclure «Le régime parlementaire c'est le régime des partis».

On

voit que, copie batarde du modèle britannique, le système français a aboutit à un résultat quelque peu différent. C'est de là que sont partis les auteurs des Constitutions européenne d'après 1919 (Allemagne,

Pologne, Tchécoslovaquie, Pays Baltes, Grèce , etc.) adoptant la variante française du régime parlementaire (anglais) mais une variante systématisée, dogmatisée, «rationalisée» comme dit le constitutionnaliste Mirkine-Guetzevitch qui en fut l'apôtre. La «rationalisation» portant sur la façon de déterminer la «confiance» envers le gouvernement sur l'initiative et l'adoption des lois et leur «navette» entre les deux Chambres. La Constitution républicaine espagnole de 1931 était la dernière œuvre en Europe de ce droit constitutionnel nouveau.

Depuis 1945 d'autres constitutions, notamment celles des pays décolonisés, continuent cette filiation juridique. Et la Constitution de la IV<sup>e</sup> République (1946) n'est à son tour qu'une variante française de la rationalisation germanique ou lettone ou lituanienne. Que de belles œuvres si pures de toute contingence sociale et immortelles dans les manuels de Droit!

## Autres régimes

Tel est le régime parlementaire au sens strict: un Parlement gouvernant par l'entremise d'un Cabinet responsable devant un chef du gouvernement (Premier ministre, Président du Conseil, Chancelier, etc.) distinct du chef de l'État (Président de la République ou Monarque).

Cependant d'autres régimes existent dotés de Parlement non moins souverains mais sans gouvernement responsable devant lui. Les juristes ne leur donnent que par extension le titre de régimes parlementaires.

Ainsi

le système Présidentiel des États-Unis est fondé sur la plus vieille constitution écrite encore en vigueur dans le monde. Un Président, chef à la fois de l'État et du gouvernement, élu par le peuple, désigne les ministres responsables devant lui seul et non devant le parlement (le Congrès). Les deux pouvoirs, législatif et exécutif, sont égaux et indépendants. Ce système, fondé sur un exécutif monocratique et la séparation rigoureuse des pouvoirs, a exercé un grand rayonnement. On ne doit pas négliger qu'il joue lui aussi en fait sur l'alternance de deux partis se

chassant régulièrement du pouvoir: chacun dès la victoire, remplaçant immédiatement tout le personnel administratif -- jusqu'au portier du ministère -- par son propre personnel («Spoil-System» -- Système des dépouilles). Aucun n'étant par définition à gauche ou à droite de l'autre: tout dépend des «machines» locales poussant le candidat.

Ce

régime stable jusqu'à présent aux États-Unis a, dans les pays où il fut transposé, donné des résultats tous différents en frayant la voie au Caudillisme (en Amérique latine où il est la règle générale) au Bonapartisme (II<sup>e</sup> République en France.) et à l'Hitlérisme (Allemagne de Weimar). C'est ce régime «plébiscitaire» que le Gaullisme a toujours appelé.

Autre

possibilité: le système d'un exécutif collégial associé au gouvernement d'Assemblée. C'est celui de la Suisse qui n'a ni Chef d'État ni Cabinet mais un Conseil Fédéral de 7 membres élus pour la législative et en fait réélus, chacun étant à la tête d'un département ministériel, et exerçant la présidence à tour de rôle. Ce système

vient d'être adopté par l'Uruguay, la plus paisible des républiques latino-américaines.

## Les artifices parlementaires classiques

Toutes

les formes de régime représentatif visent un même but: amortir, assourdir, détourner, émasculer, canaliser, la volonté populaire. Les artifices les plus grossiers sont abandonnés (suffrage restreint censitaire...). Mais d'autres subsistent plus sournois. Principalement le suffrage indirect, c'est-à-dire l'élection à plusieurs degrés: citoyen élisant des délégués à une assemblée qui en élisent une autre et ainsi de suite. C'est le système par exemple de l'élection des sénateurs par les délégués des conseils municipaux -- D'abord il permet de mieux filtrer l'opinion en la faisant décanter par des élites (au sens propre de collectivité. Élu(e) successive(s) de plus en plus restreintes et en place dans l'appareil administratif. Ainsi de nos jours, les sénateurs communistes sont encore rarissimes du fait qu'ils relèvent du seul parti d'opposition, alors que les radicaux nourris dans le sérail ont un effectif pléthorique (cinq fois plus nombreux que les staliniens!) -- Ensuite le dosage des différentes délégations locales permet de gonfler l'importance des petites municipalités rurales aux dépens des grosses agglomérations ouvrières, et des départements figés aux dépens de ceux qui s'industrialisent. Ce principe appliqué en France à l'élection des sénateurs avait été poussé à son paroxysme dans la vieille Angleterre avec les «bourgs pourris».

Le

Bicaméralisme répond à la même préoccupation: à côté d'une Assemblée que l'on craint trop sujette à refléter l'opinion, installer une seconde Assemblée, dite de réflexion, que l'on s'efforcera de garnir de personnages plus conservateurs par toutes sortes de conditions de recrutement:

—

Suffrage indirect autant que possible avec représentation rurale disproportionnée

—

Âge plus élevé voire chefs de famille

—

Désignation d'office «sur titre»: comme les Lords anglais et une partie des sénateurs des débuts de la IIIe République ou de l'Italie actuelle, etc., etc.

Cette

Chambre «haute» pourra peser de toute l'inertie de son honorabilité pour freiner le mécanisme parlementaire.

Les

justifications les plus courantes du Bicaméralisme seront aussi le Fédéralisme et la représentation des Intérêts économiques.

Le

Fédéralisme c'est le prétexte invoqué pour créer une Chambre où toutes les parties du Territoire grandes ou petites, seront également représentées. Ainsi chacun des États-Unis, quelle que soit son importance, désigne deux sénateurs. En France, le plus drôle est que tous les régimes -- à part celui de 1791 qui instaura une profonde et vivante décentralisation malheureusement éphémère -- ayant tendu de toutes leurs forces à réduire à néant la vie locale et à concentrer le pouvoir à Paris, on invoque quand même la «représentation des collectivités locales» pour maintenir les sénateurs.

Il est vrai que l'on se réfère à un fédéralisme non moins inexistant pour créer une Assemblée d'une Union française tout aussi fantasmagorique.

La

représentation économique a une autre histoire.

Le 14 mars 1920 les syndicats allemands en décrétant la grève générale brisent le putsch de Kapp. Pour les remercier la République de Weimar institue, le 4 mai, un Conseil Économique à la place du Conseil Économique d'Empire prévu par la Constitution de 1918 mais jamais créé. Représentants des syndicats et du parti pourront y entamer la solide collaboration qui les liera conjointement à l'État.

En

1936 en France le gouvernement de Front Populaire transforme le

Conseil National Économique créé en 1925 auprès du gouvernement et en fait un organe presque parlementaire. La Constitution de 1946 consacre définitivement son rôle législatif: les délégués des syndicats prétendus «représentatifs» y feront en toute légalité l'apprentissage du pouvoir et de la gestion loyale de l'économie capitaliste.

## **La classe des politiciens professionnels**

La

conséquence la plus importante du régime parlementaire est la création d'un personnel politique permanent et spécialisé. Ce personnel, à une certaine époque, a pu être constitué essentiellement d'individus fortunés, directement liés au monde des affaires (avocats...), il fait de plus en plus place en son sein à de nouveaux venus. Ceux-ci ne peuvent parvenir que par leur appartenance à un parti organisé nationalement pour la conquête

du pouvoir et disposant déjà de nombreux postes administratifs et fonctions électives dans tout l'appareil étatique ou paraétatique. L'électeur n'a pas le choix entre des hommes et des opinions mais entre différentes hiérarchies plus ou moins occultes desservant des intérêts précis et correspondant plus ou moins à des appellations conventionnelles, C'est ainsi que nous avons en France actuellement:

—

les candidats du Capital, de la droite aux radicaux, sans que les divisions réelles en groupes bancaires correspondent aux dénominations des partis.

—

les candidats d'une fraction du haut personnel d'État et des syndicats liés au régime, allant de certains radicaux aux socialistes, organisés suivant les différentes franc-maçonneries qui les lient d'autre part aux représentants du capital.

—

enfin les candidats d'une autre fraction du personnel étatique et syndical hiérarchisée par le parti communiste

À

quelque tendance qu'ils appartiennent et quelle que soit leur origine

sociale première ils forment tous un même milieu social ayant au fond. des réactions, des ambitions similaires et par suite des intérêts communs. C'est une classe de gestionnaires de l'État. La plupart abandonnent définitivement tout travail productif et, simplement toute autre profession. Ils

font carrière. Qu'importe s'ils sont battus à des élections, le parti ou le groupement les recase ailleurs dans un des fromages qu'il s'est taillé dans l'État, le Parlement, les Conseils généraux, municipaux, les Comités d'Entreprise et les multiples institutions syndicales

ou partisans nourrissant leurs «permanents». Exemples récents: André Philip ou Ramadier n'ont-ils pu se faire réélire députés dans des départements où la clientèle socialiste est en baisse? La S.F.I.O. bombarde le premier au Conseil économique, et le second au Pool Charbon Acier. Exemples aussi des députés communistes parachutés dans les Comités d'Entreprise des grandes sociétés nationalisées.

Ce que prévoient les penseurs anarchistes est démontré maintenant dans tous les pays: Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de député ouvrier; mais simplement des hommes qui ont cessé d'être ouvriers et de servir la classe ouvrière pour devenir des bourgeois et des serviteurs des différents appareils du régime capitaliste. Ceux qui ont encore l'illusion de mettre l'État au service du prolétariat ne font, au plus, que l'apprentissage de la bureaucratie avec la bénédiction de la bourgeoisie. Le régime parlementaire finit par assimiler tous ceux qui sont venus faire de l'opposition en son sein. Il a besoin de renouveler son personnel, son vocabulaire, de renforcer son emprise sur le peuple, son pouvoir de mystification.

## **Du parlementarisme au fascisme**

Les mouvements fascistes, théoriquement antiparlementaires, n'échappent pas à la règle. Beaucoup d'entre eux sont avalés par le régime qu'ils voulaient renverser. Dès qu'ils sont élus au Parlement, leur hostilité vis-à-vis de ce qu'ils appellent le «système» commence à décroître, et, plus ils ont de députés

plus ils deviennent accommodants, puis ils participent aux majorités puis aux gouvernements. Ainsi en fut-il en France successivement ces dernières années des partis gaulliste (R.P.F.) et poujadiste (U.D.C.A.). Les députés de ces partis, à l'origine farouchement hostiles au système parlementaire, se sont laissé gagner individuellement, puis par groupe, puis tous ensemble par l'attrait partager le pouvoir et de profiter de ses bienfaits. Encore peut-on dire qu'ils se soient progressivement dénaturés, et qu'en devenant parlementaires et gouvernementaux ils aient cessé d'être fascistes. En d'autres occasions on vit, au lieu de fascistes se ralliant au.

Parlement bourgeois, ce dernier se rallier au Fascisme.

Que

ce soit en Italie, en Allemagne ou en France les chefs d'état fascistes ont été portés légalement au pouvoir par les parlements démocratiques. Certains comme Mussolini, Horthy ou Peron ont continué longtemps à gouverner avec le Parlement.

Les

régimes fascistes ont parfois même voulu créer leur Parlement, comme les Cortès franquistes ou le Conseil National de Pétain. Il y eut au moins un dictateur renversé par l'organe de son régime: Mussolini par le Grand Conseil Fasciste.

S'il

est bien évident que le totalitarisme fasciste suppose l'aboutissement au régime du parti unique, il n'en reste pas moins que de nombreuses variantes ou transitions sont possibles menant insensiblement de la démocratie bourgeoise à la dictature. Et l'on peut se demander où en est la France: démocratique chez elle, fasciste en Algérie.

Enfin

le jeu des alliances internationales est tel que dans la dernière

«guerre du droit et de la liberté» on a vu en pleine Europe occupée par les troupes allemandes, un pays comme le Danemark procéder à ses élections parlementaires les plus régulières (où le parti nazi ne recueillait qu'un pourcentage infime des voix). À la même époque la Finlande, alliée de l'Allemagne, restait une démocratie bourgeoise avec comme premier ministre le chef du parti socialiste, tandis que du côté des grandes démocraties anglo-saxonnes combattaient plusieurs dictatures latino-américaines (sans compter Chang Zai Chek et Staline).

## Régimes parlementaires marxistes

Il

est curieux de constater comment le régime bolcheviste, tout en s'accommodant au mieux de la liquidation soudaine (janvier 1918)

de l'Assemblée constituante (démocratie représentative) comme de celle plus lente des soviets (démocratie directe prolétarienne), a visé à copier peu à peu le régime parlementaire le plus traditionnel.

Par

les deux constitutions léninistes de 1918 et 1924, le terme de soviet perdait tout son sens de «Conseil des ouvriers, des paysans et des soldats» pour devenir synonyme de toute assemblée: du Conseil municipal au Parlement. Finalement on est venu à présenter la révolution comme consistant à installer un «vrai» Parlement, un régime parlementaire «juste», comme si les institutions de la démocratie bourgeoise pouvaient simplement fonctionner honnêtement au service du peuple. Cette prétention à réaliser le rêve des bourgeois du XIX<sup>e</sup>

est bien caractéristique des bureaucrates staliniens du XX<sup>e</sup>.

La

troisième constitution de 1936, la constitution «stalinienne» de l'U.R.S.S. organise deux Assemblées composant le Soviet Suprême, un Présidium collégial et un Conseil des Ministres. Chacun sait que ce parlementarisme «le plus démocratique du monde» est de pure forme. La constitution elle-même, en son article 126, caractérisant le parti communiste comme le «noyau dirigeant de toutes les organisations de travailleurs, aussi bien des organisations sociales

que des organisations d'État» on est implicitement prévenu que la véritable organisation du pouvoir est celle du Parti et non de l'État. Il n'est pas besoin d'épiloguer sur la façon dont ce parti a éliminé les autres partis et formations et comment en son sein même il a détruit toute possibilité de débat pour voir à quelle distance nous sommes du régime parlementaire, malgré la figuration maintenant traditionnelle des «sans-Parti».

Même

calque scrupuleux de la démocratie bourgeoise dans les démocraties «populaires»; seule différence: après la fusion forcée des ex-partis socialistes avec les partis staliniens on a gardé l'apparence de partis bourgeois.

Ainsi

siègent aux côtés du P.C. chinois, la Ligue Démocratique, le Kuo in Tang révolutionnaire et d'autres formations destinées à créer l'impression d'un «Front Populaire», d'un «Front National», d'un «Front Patriotique».

En

Allemagne de l'Est l'opération «survie» des partis politiques a été menée de main de maître. À côté des squelettes précieusement conservés des partis chrétien-démocrate et

libéral-démocrate deux autres ont surgi: Parti paysan et National-démocrate fondés par deux anciens membres du P.C. démissionnés de leur fonction à cet effet. Ces quatre fantômes de partis visent à rallier au régime chacun une catégorie déterminée de la population croyants, bourgeois, ruraux et anciens militaires surtout nazis et chacun est représenté à la Chambre du Peuple et au gouvernement.

En

Yougoslavie la pression stalinienne ne parvint pas à susciter de tels «revenants», les dirigeants du P.C. yougoslave estimant superflus cette mascarade.

La

révolution hongroise de 1956 a clairement montré comment ces partis de «compagnons de route» du stalinisme s'évanouissaient au moindre choc, vidés de toute substance, tandis que réapparaissaient spontanément les partis anciens et que s'en créaient de nouveaux, reflet des tendances jeunes.

En

Pologne l'évolution actuelle est à surveiller puisque le Sejm (Chambre des députés) élu pour plébisciter Gomulka l'a été de façon à:

éviter

toute représentation prolétarienne authentique issue des Conseils ouvriers,

ménager

l'entrée d'une opposition virtuelle réduite mais visible: catholiques et parti paysan.

Enfin

c'est la première fois depuis les années qui suivirent la mort de Lénine – hormis peut-être la Hongrie avant Octobre 1956 – que dans un Parti communiste au pouvoir des tendances (au moins trois) peuvent s'affronter ouvertement.

Mais

nous ne sommes plus là dans le domaine du parlementarisme mais

de la «Démocratie intérieure» ou de la «Démocratie ouvrière».

***République parlementaire ou république des conseils?***

La  
longue histoire du Parlement n'est certes pas achevée et elle nous promet de nouveaux développements. Le gouvernement représentatif, qui était la revendication révolutionnaire des bourgeois du XVIII<sup>e</sup> siècle, a gagné le monde entier. Les despotes se comptent sur les doigts de la main: Ibn Séoud, Haïle Selassié.... Par contre les régimes les plus divers se sont accommodés du Parlement ou l'ont accommodé à leur façon: aussi bien le fascisme que le stalinisme peuvent s'orner d'une Chambre des Députés, quel que soit son nom. Il y a presque toujours un personnel dirigeant à faire figurer ou à consulter et l'on n'a plus besoin de beaucoup d'imagination pour le faire élire par le peuple, tant les méthodes électorales se sont perfectionnées. La Russie stalinienne est célèbre par ses élections où les candidats gouvernementaux rassemblent plus de 98% des suffrages, en Algérie, sous la «présence française», depuis le gouverneur socialiste Naegelen on obtenait régulièrement des résultats aussi merveilleux

Quel  
que soit le régime ce n'est qu'exceptionnellement que les vrais débats politiques sont portés au Parlement. Car les parlements ne sont qu'une façade morte, un décor en carton-pâte où de faux tournois d'éloquence expriment des positions et des décisions élaborées ailleurs. Où? dans le Parti ou les partis, dans leurs Comités centraux, Conseils nationaux, Commissions exécutives, Bureaux politiques et dans toutes les coulisses, antichambres et

coursives du

Pouvoir où se retrouvent les porte-parole des groupes d'intérêts capitalistes ou bureaucratiques.

La réalité parlementaire a quitté les appareils d'État pour les appareils de parti; ces derniers étant entraînés les uns après les autres dans une même évolution interne vers la sclérose et la dictature du Secrétariat, la démocratie ne s'en est pas accrue, au contraire.

Si restreint soit-il le cercle de la discussion révèle chaque fois les mêmes tendances plus ou moins vives, déclarées ou conscientes, effacées, extirpées ou reniées. Que ce soit dans les partis fasciste ou nazi, staliniens ou gomulkistes, les mouvements franquiste ou nassérien, dans le Destour tunisien ou le Congrès indien, dans les Parlements les plus vieux ou les plus jeunes, marxiste ou bourgeois, le même éventail d'opinions apparaît entre une droite et une gauche: l'une traditionaliste défendant les plus anciennes classes capitalistes survivantes, où l'on trouve les «mous», les jouisseurs, les corrompus, les fatigués, les lassés ne s'intéressant guère aux expériences socialistes et aux travailleurs; et puis l'autre, celle des «durs», des dogmatiques, des doctrinaires, des «incorruptible», des ascètes, qui invoquent sans cesse le peuple et veulent pousser l'intervention de l'État dans tous les domaines au nom de la classe ouvrière et du socialisme.

Quelquefois une troisième tendance peut se faire jour: celle de laisser la parole à ces travailleurs au nom de qui parle la gauche. Mais cette tendance là, elle, n'est pas sérieuse. Tout est bon pour lui refuser une place. Témoin l'exemple récent de Gomulka faisant évincer les représentants des Conseils Ouvriers ou de la jeunesse d'octobre (Goździk,

Lasota...) et conservant avec une majorité de députés staliniens et social-démocrates chevronnés une opposition bourgeoise et cléricale. Quant au peuple il reste toujours hors du débat.

Sous

toutes ses formes et variantes le régime parlementaire aboutit au même résultat: confier à une petite minorité le soin de décider au nom des masses. Une fois tous les cinq ans environ le peuple est appelé à la cérémonie solennelle moyennant quoi il n'a plus qu'à obéir.

La

supercherie du parlement bourgeois se répète dans le parlement marxiste.

Le

Parlement est l'organe décoratif, jadis délibératif, de la classe dirigeante. Il ne peut opérer que des réflexions sur lui-même et rester étranger à l'expérience permanente des travailleurs.

Vouloir

transformer les parlements existants en organes révolutionnaires est aussi vain que de jeter les plans du parlement idéal, parfait chef d'œuvre de la démocratie.

Comment

sortir de ce cercle? La réponse a été donnée dans de nombreux pays: c'est celle des travailleurs eux-mêmes s'organisant en Conseils, Soviets Collectivités agraires et industrielles. C'est celle de la révolution prolétarienne: Paris (1871), Russie (1905, 1917), Mexique (1911...), Finlande, Allemagne Hongrie, Ukraine (1918, 1919), Kronstadt (1921), Asturies (1934), Espagne (1936), Pologne, Hongrie (1956). Chaque fois il se trouve un parlement pour organiser la répression la plus sévère; soit un parlement bourgeois comme aux Asturies en 1934, soit un parlement marxiste comme à Kronstadt en 1921,

soit un parlement marxiste-bourgeois comme à Barcelone en 1937.

La

seule démocratie qui ne puisse se retourner contre les travailleurs c'est celle qui s'établit au sein de la classe ouvrière et non hors d'elle et au-dessus d'elle. L'attitude conséquente des travailleurs face au Parlement est celle, négative, de la non-participation. Toute action constructive doit passer par d'autres voies, tabler sur d'autres moyens.

Tout

Parlement, tout gouvernement représentatif, reste nécessairement une imposture et une trahison car il repose sur un personnel politique acquérant des conceptions bureaucratiques et identifiant sa volonté à celle de l'État. Dans la classe ouvrière toute tendance révolutionnaire peut fournir une contribution positive. Hors d'elle, tout parti politique ne peut qu'aggraver la domination de la bourgeoisie ou installer la sienne propre.

J.

Presly